



Nations Unies

Rapport de la Commission du désarmement pour 2022

Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-septième session
Supplément n° 42



Assemblée générale
Documents officiels
Soixante-dix-septième session
Supplément n° 42

A/77/42

Rapport de la Commission du désarmement pour 2022



Nations Unies • New York, 2022

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

[25 avril 2022]

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	4
II. Organisation et travaux de la session de fond de 2022.	5
III. Documentation.	7
A. Documents présentés par le Secrétaire général.	7
B. Autres documents, y compris ceux présentés par des États Membres	7
IV. Conclusions et recommandations.	8

Chapitre premier

Introduction

1. À sa soixante-seizième session, l'Assemblée générale a adopté la décision 76/518, intitulée « Commission du désarmement », qui se lit comme suit :

À sa 45^e séance plénière, le 6 décembre 2021, sur la recommandation de la Première Commission¹, l'Assemblée générale, rappelant ses décisions 75/519 A du 7 décembre 2020 et 75/519 B du 25 mars 2021, a décidé :

a) que la Commission du désarmement tiendrait en 2022 une session de fond pendant trois semaines au plus, à savoir du 4 au 22 avril, et lui présenterait un rapport de fond à sa soixante-dix-septième session ;

b) que la Commission du désarmement tiendrait sa session d'organisation au début de 2022, avant la session de fond, afin d'élire son bureau et de traiter toute autre question d'organisation en suspens ;

c) d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième session, au titre de la question intitulée « Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire », la question subsidiaire intitulée « Rapport de la Commission du désarmement ».

¹ [A/76/446](#), par. 10.

Chapitre II

Organisation et travaux de la session de fond de 2022

2. À sa 376^e séance, le 4 avril 2022, la Commission du désarmement a tenu sa session d'organisation de 2022 au Siège [voir [A/CN.10/PV.376 \(Resumption 2\)](#)]. À la même séance, elle a examiné les points relatifs à l'organisation des travaux et les principales questions à inscrire à l'ordre du jour de sa session de fond de 2022, conformément aux dispositions du document intitulé « Moyens d'améliorer le fonctionnement de la Commission du désarmement » adopté par l'Assemblée générale (résolution [44/119 C](#), annexe) et à la lumière de la décision 76/518 de l'Assemblée. Elle a également examiné la question de l'élection des membres de son bureau. Elle a élu le Représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud auprès de l'Organisation des Nations Unies, Xolisa Mabhongo, à la présidence de sa session de 2022 et il a été convenu que la présidence de sa prochaine session serait assurée par la délégation d'un pays issu du Groupe des États d'Europe orientale.

3. À la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session d'organisation ([A/CN.10/L.87](#)).

4. À la même séance également, la Commission a élu à la vice-présidence Zhangeldy Syrymbet, Conseiller à la Mission permanente du Kazakhstan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

5. Toujours à la même séance, la Commission a adopté l'ordre du jour provisoire de sa session de fond de 2022 ([A/CN.10/L.88/Rev.1](#)). L'ordre du jour se lit comme suit :

1. Ouverture de la session.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Organisation des travaux.
4. Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires.
5. Élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales.
6. Rapport de la Commission du désarmement à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session.
7. Questions diverses.

6. Toujours à la même séance, la Commission a décidé que 2022 serait considérée comme la deuxième année du cycle triennal.

7. À sa 377^e séance, le 4 avril 2022, la Commission a élu Kurt Davis (Jamaïque) Président du Groupe de travail I, chargé d'examiner le point 4 de l'ordre du jour, et Szilvia Balázs (Hongrie) Présidente du Groupe de travail II, chargé d'examiner le point 5 de l'ordre du jour.

8. À la même séance, la Commission a pris note du calendrier des réunions de la session ([A/CN.10/2022/CRP.1](#)) et décidé que sa session de fond de 2022 s'achèverait le 21 avril.

9. À sa session de fond de 2022, qui a eu lieu au Siège, du 4 au 21 avril, la Commission a tenu sept séances (voir [A/CN.10/PV.376 \(Resumption 2\)](#) et [A/CN.10/PV.377](#) à [A/CN.10/PV.382](#)). Le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré les fonctions de secrétariat de la Commission et le Bureau des affaires de désarmement les services d'appui technique.

10. Pendant la session, le Bureau de la Commission était constitué comme suit :

Présidence :

Xolisa Mabhongo (Afrique du Sud)

Vice-Présidence :

Représentant du Kazakhstan

11. De sa 377^e à sa 380^e séance, les 4 et 5 avril, la Commission a eu un échange de vues général sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour (voir [A/CN.10/PV.377](#) à [A/CN.10/PV.380](#)). Les délégations des pays suivants ont fait une déclaration : Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Brésil, Cambodge (au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est), Cameroun, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Égypte (d'abord au nom du Groupe des États arabes, puis à titre national), Équateur, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Ghana, Guatemala, Honduras, Inde, Indonésie (au nom du Mouvement des pays non alignés), Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan (d'abord également au nom de Kiribati, puis à titre national), Lettonie (également au nom de l'Estonie et de la Lituanie), Liban, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Pakistan, Paraguay, Pérou, Philippines, Pologne, République arabe syrienne, République de Corée, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Sri Lanka, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Togo, Turquie, Ukraine, Uruguay et Viet Nam. Des déclarations ont également été faites par l'Union européenne, en sa qualité d'observatrice, et par l'État de Palestine.

12. À sa 377^e séance, la Commission a entendu une déclaration de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement.

13. La Commission a renvoyé l'examen du point 4 de l'ordre du jour au Groupe de travail I, qui a tenu 10 réunions entre le 5 et le 21 avril.

14. La Commission a renvoyé l'examen du point 5 de l'ordre du jour au Groupe de travail II, qui a tenu 10 réunions entre le 4 et le 20 avril.

Chapitre III

Documentation

A. Documents présentés par le Secrétaire général

15. La Commission était saisie de la note du Secrétaire général lui communiquant la liste des documents qu'il présentait pour la session de fond de 2022 ([A/CN.10/213](#)).

B. Autres documents, y compris ceux présentés par des États Membres

16. Au cours des travaux de la Commission, les documents suivants, qui concernent des questions de fond, ont été présentés et examinés :

a) Document de travail présenté par la Fédération de Russie ([A/CN.10/2022/WG.II/WP.1](#)) ;

b) Document de travail présenté par le Groupe arabe ([A/CN.10/2022/WG.II/WP.2](#)) ;

c) Document de travail présenté par les États membres de la Ligue des États arabes ([A/CN.10/2022/WG.I/WP.1](#)).

Chapitre IV

Conclusions et recommandations

17. À sa 381^e séance, le 21 avril, la Commission a adopté *ad referendum* son rapport et ceux de ses organes subsidiaires. Elle n'a formulé aucune recommandation et a décidé de présenter à l'Assemblée générale les textes des rapports, qui sont reproduits ci-après.

18. À sa 382^e séance, le 21 avril, la Commission a adopté, par consensus, ses rapports et ceux de ses organes subsidiaires, tels que révisés oralement, à présenter à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. Elle a remercié le Président, le Bureau, les Présidents des Groupes de travail et le Secrétariat.

19. Le rapport du Groupe de travail I se lit comme suit :

Rapport du Groupe de travail I sur le point 4 de l'ordre du jour

1. À sa 376^e séance, le 4 avril 2022, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2022 (A/CN.10/L.88/Rev.1) et décidé de renvoyer au Groupe de travail I le point 4 de l'ordre du jour, intitulé « Recommandations visant à réaliser le désarmement nucléaire et la non-prolifération des armes nucléaires ».

2. Le Groupe de travail, présidé par Kurt Davis (Jamaïque), s'est réuni du 6 au 21 avril 2022. Le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré les fonctions de secrétariat. Le Bureau des affaires de désarmement a joué un rôle de conseil auprès du Groupe.

3. Le Groupe de travail a tenu des débats approfondis sur le point 4 de l'ordre du jour, conformément à la tâche que la Commission lui a confiée.

4. Aux 1^{re}, 2^e et 3^e réunions, les 6, 7 et 8 avril 2022, les délégations ont échangé leurs vues et fait diverses propositions au sujet du texte établi par la précédente Présidente (A/CN.10/2018/WG.I/CRP.3).

5. À la 4^e réunion, le 11 avril 2022, les délégations ont échangé leurs vues et fait diverses propositions au sujet du texte établi par le Président et distribué le 8 avril 2022.

6. Aux 5^e, 6^e et 7^e réunions, les 12, 13 et 14 avril 2022, les délégations ont échangé leurs vues et fait diverses propositions au sujet d'une version révisée du texte établi par le Président, qui a été distribuée le 12 avril 2022.

7. À la 8^e réunion, le 19 avril 2022, les délégations ont échangé leurs vues et fait diverses propositions au sujet d'une nouvelle version révisée du texte établi par le Président, datée du 14 avril 2022.

8. À la 9^e réunion, le 20 avril 2022, les délégations ont échangé leurs vues et fait diverses propositions au sujet d'une nouvelle version révisée du texte établi par le Président, datée du 18 avril 2022.

9. À la 10^e réunion, le 21 avril 2022, à la suite des débats tenus par le Groupe de travail, le Président a décidé de publier le texte daté du 21 avril 2022 (A/CN.10/2022/WG.I/CRP.I), étant entendu que ce texte n'engageait que lui et ne préjugait pas de la position des délégations. Il y a joint une compilation des propositions faites par les États Membres lors des réunions du Groupe tenues en 2022, les États conservant la faculté de formuler à l'avenir de nouvelles

propositions. Le Groupe a décidé de poursuivre les débats sur le texte du Président à la session suivante de la Commission.

10. Le Groupe de travail a remercié le Président et le Secrétariat.

11. À sa 10^e réunion, le 21 avril 2022, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 4 de l'ordre du jour.

20. Le rapport du Groupe de travail II se lit comme suit :

Rapport du Groupe de travail II sur le point 5 de l'ordre du jour

1. À sa 376^e séance, le 4 avril 2022, la Commission du désarmement a adopté l'ordre du jour de sa session de fond de 2022 ([A/CN.10/L.88/Rev.1](#)) et décidé de renvoyer au Groupe de travail II le point 5 de l'ordre du jour, intitulé « Élaboration de recommandations visant à promouvoir l'application des mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales aux fins de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, conformément aux recommandations figurant dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ».

2. Le Groupe de travail, présidé par Szilvia Balazs (Hongrie), a tenu 10 réunions informelles, entre le 4 et le 20 avril 2022. Le Service des affaires relatives au désarmement et à la paix du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences a assuré les fonctions de secrétariat. Le Bureau des affaires de désarmement a joué un rôle de conseil auprès du Groupe.

3. Le Groupe de travail a tenu des débats approfondis sur le point 5 de l'ordre du jour, conformément à la tâche que la Commission lui a confiée.

4. À sa 1^{re} réunion, le 5 avril 2022, le Groupe de travail a eu un échange de vues général et entendu des exposés du Président du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable, Hellmut Lagos, et d'un représentant du Bureau des affaires de désarmement.

5. Le Groupe de travail a tenu des débats au cours desquels les délégations ont échangé leurs vues et formulé des propositions écrites et orales. La Fédération de Russie a présenté un document de travail ([A/CN.10/2022/WG.II/WP.1](#)).

6. À sa 2^e réunion, le 6 avril 2022, le Groupe de travail a entamé un débat sur les dispositions proposées dans la section IV du rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales ([A/68/189](#)). Il a eu un échange de vues sur les dispositions proposées dans la section IV.A du rapport, relative à l'échange d'informations sur les politiques spatiales.

7. À sa 3^e réunion, le 7 avril 2022, le Groupe de travail a eu un échange de vues sur les dispositions proposées dans la section IV.B du rapport, relative à l'échange d'informations et aux notifications liées aux activités spatiales.

8. À sa 4^e réunion, le 8 avril 2022, le Groupe de travail a eu un échange de vues sur les dispositions proposées dans la section IV.C du rapport, relative à la notification aux fins de la réduction des risques.

9. À sa 5^e réunion, le 11 avril 2022, le Groupe de travail a eu un échange de vues sur les dispositions proposées dans la section IV.D du rapport, relative aux

contacts et aux visites de sites de lancement et d'installations spatiales, et a conclu son examen des dispositions proposées dans la section IV du rapport.

10. À sa 6^e réunion, le 12 avril 2022, le Groupe de travail a eu un échange de vues sur les dispositions proposées dans les sections V à VIII du rapport.

11. De sa 2^e à sa 6^e réunion, le Groupe de travail a entendu des exposés de représentants d'organisations internationales et d'entités non gouvernementales.

12. À la 7^e réunion, le 13 avril 2022, la Présidente a invité les États Membres à échanger des informations sur leurs politiques spatiales nationales. Le Groupe de travail a eu un échange de vues après avoir entendu des exposés des délégations des pays suivants : Sri Lanka, Portugal, République islamique d'Iran et France.

13. À sa 8^e réunion, le 14 avril 2022, le Groupe de travail a continué d'échanger des informations sur les politiques spatiales nationales. Il a également eu un échange de vues après avoir entendu des exposés des délégations des pays suivants : Chine, Fédération de Russie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Mexique, Japon et République de Corée.

14. À sa 9^e réunion, le 19 avril 2022, le Groupe de travail a examiné le résultat de ses travaux.

15. À sa 10^e réunion, le 20 avril 2022, le Groupe de travail a continué d'examiner le résultat de ses travaux, à la suite de quoi la Présidente a présenté le texte daté du 20 avril 2022, étant entendu que ce texte n'engageait qu'elle et ne préjugeait pas de la position des délégations.

16. À la même réunion, le Groupe de travail a examiné et adopté par consensus son rapport sur le point 5 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail a remercié la Présidente et le Secrétariat.

